



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2024

État d'avancement des travaux de rénovation de l' Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général présente ci-après son huitième rapport sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l' Africa Hall et du centre des visiteurs, réalisés dans le complexe de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, conformément à la section IX de la résolution [77/263 A](#) de l'Assemblée générale.

Dans le présent rapport, le Secrétaire général fait le point sur l'état d'avancement du projet depuis la publication de son précédent rapport sur le sujet ([A/77/339](#)), y compris sur la conception, les activités relatives à la passation de marchés, la gouvernance du projet, les services de gestion des risques, l'avancement des travaux de construction et l'état des contributions volontaires. Le rapport contient par ailleurs un calendrier d'exécution du projet mis à jour et un plan de dépenses révisé.

La mise en œuvre des lots de travaux restants du projet s'est déroulée comme prévu et d'après les prévisions actuelles, le projet devrait être, pour l'essentiel, achevé en juin 2024, soit 1 mois plus tard que ce qui était prévu dans le précédent rapport d'activité, et avec 42 mois de retard au total. Il est toujours prévu que le projet soit mené à bien sans dépassement du budget global maximum approuvé, à savoir 56,9 millions de dollars.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à ouvrir un crédit de 13 475 700 dollars pour 2024.



I. Introduction

1. Dans sa résolution [70/248 A](#), l'Assemblée générale a approuvé le cahier des charges du projet de rénovation de l'Africa Hall, le calendrier d'exécution et les prévisions de dépenses, d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars, ainsi que l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours. Le présent rapport sur l'état d'avancement des travaux est le huitième à avoir été établi depuis que l'Assemblée a approuvé le projet en 2015.
2. Au cours de la période considérée, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a attribué des marchés pour a) les principaux travaux de rénovation en août 2022 ; b) les systèmes de conférence et les systèmes informatiques en novembre et décembre 2022 ; c) les services de restauration d'œuvres d'art en octobre 2022 et septembre 2023. Les prestations de services correspondantes ont depuis commencé et progressent bien. Selon les prévisions actuelles, l'essentiel du projet devrait être achevé en juin 2024, soit un mois plus tard que prévu dans le précédent rapport d'activité du Secrétaire général ([A/77/339](#)).
3. La passation de marchés est en cours pour l'ensemble de l'exposition permanente, le reste des services relevant des systèmes de conférence et des systèmes informatiques et les services de restauration des œuvres d'art secondaires.
4. Le Secrétaire général a bon espoir de mener le projet à bien sans dépasser le budget maximum approuvé, à savoir 56,9 millions de dollars.

II. Objectifs et avantages du projet

A. Objectifs

5. Malgré les difficultés passées et les retards accumulés, principalement en raison du nouvel appel d'offres pour les principaux travaux de rénovation après que la CEA a résilié le contrat précédent (voir [A/76/308](#), par. 4 et 39), l'exécution du projet se poursuit conformément aux objectifs précédemment indiqués, à savoir rénover l'Africa Hall tout en respectant son authenticité historique et architecturale et en corrigeant les défauts qu'il présente au regard des normes et codes de construction internationaux en vigueur, ce qui implique, entre autres, de réaliser des travaux dans les domaines suivants : a) mise aux normes structurelles et parasismiques ; b) protection physique, sécurité des personnes et sécurité incendie ; c) facilité d'accès et autres dispositions concernant les personnes handicapées ; d) efficacité énergétique et autres initiatives relatives à l'utilisation durable des ressources naturelles ; e) mise aux normes sanitaires en matière de qualité de l'air et de lumière dans les espaces intérieurs.
6. Le projet de rénovation de l'Africa Hall continue d'être exécuté dans le respect des normes et codes de construction internationaux en vigueur, l'objectif étant d'atteindre la plus haute qualité en matière d'installations de conférence tout en préservant et en restaurant l'intégrité historique, culturelle et architecturale du bâtiment.

B. Avantages

7. Tout au long des phases de planification, de conception et de construction, l'équipe de gestion du projet s'est employée à ce que le projet génère les effets positifs définis initialement, qui restent inchangés.

8. Toutefois, au cours de la période considérée, certaines parties prenantes ont mis en évidence des modifications nécessaires en raison de la mise à jour des normes applicables et de la révision de l'évaluation contextuelle. Ces modifications ont été évaluées en fonction des objectifs globaux du projet, notamment en matière de coût, de délais et de qualité, en particulier au regard des éléments suivants :

a) mise à niveau des technologies nécessaires à la mise en place d'un réseau local de télédiffusion indépendant, de façon à améliorer et à dynamiser les performances en matière de télédiffusion ;

b) mise à niveau des équipements de sécurité pour répondre aux nouvelles exigences évaluées, en renforçant la résistance à l'intrusion.

9. Les parties prenantes concernées ont répertorié les sources de financement permettant de faire face à toutes les variations intégrées dans le cahier des charges du projet. Par conséquent, tous ces ajouts et mises à niveau n'ont pas d'incidence sur le coût global du projet pour les États Membres.

III. Gouvernance, gestion et responsabilité du projet

A. Gouvernance du projet

Comité des parties prenantes

10. Durant la période considérée, le Comité des parties prenantes, créé en 2016, s'est réuni quatre fois, en novembre 2022 et en mars, mai et août 2023.

11. Les réunions du Comité ont pour objet de tenir le maître d'ouvrage et les acteurs institutionnels clefs informés de l'état d'avancement du projet et de son exposition aux risques et de faciliter leur prise de décisions à haut niveau. Le Comité demeure un élément de gouvernance essentiel en ce qu'il réunit les principaux bénéficiaires du bâtiment rénové afin qu'ils discutent et conviennent de l'élaboration et de l'exécution du projet, y compris des modifications éventuelles à apporter à tout élément initialement convenu qui seraient du ressort du Secrétariat.

12. Au cours des dernières réunions du Comité, les parties prenantes ont été informées de l'état d'avancement de la construction, notamment des principaux travaux de rénovation, de la mise en place des systèmes de conférence et des systèmes informatiques, des lots de restauration des œuvres d'art, ainsi que du reste de la conception de l'exposition permanente. Les responsables de la CEA et l'équipe de gestion du projet ont rappelé aux parties prenantes le cahier des charges et les objectifs approuvés du projet et les ont priés de limiter au strict minimum les modifications demandées par le maître d'ouvrage. Les responsables de la CEA ont insisté sur le fait que toute demande de changement par rapport aux éléments initialement convenus devrait être couverte par les parties prenantes qui en font la demande, afin d'éviter des coûts supplémentaires ou des dépassements de calendrier.

Conseil consultatif

13. Le Conseil consultatif s'est réuni en novembre 2022 et en mai 2023. À ces occasions, il a été informé de l'avancement du projet et des risques associés. Ses membres ont continué de s'acquitter activement de leurs fonctions et ont formulé à l'intention du maître d'ouvrage des recommandations sur la façon de protéger et d'exécuter le projet. C'est ainsi que le Conseil a examiné et proposé des mesures visant à mieux faire connaître le projet à l'appui de la campagne de mobilisation des ressources de la CEA, telles que des synergies avec le programme sur le patrimoine de l'Union africaine.

14. À ce jour, le Conseil consultatif a fourni avis et conseils sur les stratégies de réorganisation de la campagne de mobilisation de ressources et les stratégies de mobilisation de contributions volontaires, et il a largement contribué à la réussite de la cérémonie d'inauguration des travaux qui s'est déroulée en octobre 2022.

15. La composition du Conseil consultatif a évolué au cours de la période considérée en raison de la rotation régulière des diplomates sur le lieu d'affectation. Les suppléants ont rapidement été nommés, ce qui a permis au Conseil de poursuivre ses activités.

Coordination avec le Siège

16. Le Service de la politique de gestion mondiale des biens, au Siège de l'ONU, a continué de collaborer étroitement avec l'équipe de gestion du projet, conformément à l'accord de coordination signé en 2017. Il reste activement impliqué dans la supervision du projet, en mettant l'accent sur la gestion des risques et sur la prise en compte des enseignements tirés et des meilleures pratiques illustrées dans le cadre d'autres projets des Nations Unies.

17. Depuis octobre 2017, le Service de la politique de gestion mondiale des biens bénéficie de l'appui d'un cabinet de conseil professionnel international pour ce qui est de fournir au maître d'ouvrage des services indépendants de gestion des risques liés à la construction. Avant la publication du rapport d'activité semestriel sur les services indépendants de gestion des risques, l'équipe de gestion du projet et les principales parties prenantes ont tenu tous les trois mois des réunions sur la gestion des risques. Ces réunions avaient pour but de permettre aux acteurs de comprendre l'incidence que les différents risques, qu'on trouve dans l'inventaire des risques, pourraient avoir sur le calendrier et le plan de dépenses du projet, ainsi que les coûts et les imprévus connexes, comme indiqué de manière plus détaillée à la section IV du présent rapport.

B. Gestion du projet

18. L'équipe de gestion du projet est dirigée par un(e) chef de projet (P-5), qui rend compte au (à la) responsable du projet, à savoir le (la) Directeur(trice) de l'administration de la CEA. Elle est composée d'un(e) architecte-ingénieur(e) (P-4), d'un(e) responsable des marchés (P-3), d'un(e) ingénieur(e) structures/génie civil responsable des questions touchant l'architecture (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) ingénieur(e) mécanicien(ne)-électricien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) surveillant(e) de travaux (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) local(e)], d'un(e) assistant(e) aux expéditions et au soutien logistique [agent(e) local(e)] et d'un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)]. Tous les emplois ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, à l'exception de celui de responsable des marchés (P-3), qui a été approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 75/253 A.

19. L'emploi de temporaire réservé à un(e) coordonnateur(trice) de projet (P-4), dont les coûts sont partagés à parts égales entre les grands projets de construction de la CEA et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), reste attaché au Service politique de gestion mondiale des biens à New York.

20. Comme indiqué dans de précédents rapports, les emplois ont été prolongés au fur et à mesure des retards dans l'exécution du projet, de manière à éviter toute

interruption dans la gestion courante du projet jusqu'à l'achèvement de l'essentiel des travaux, actuellement prévu pour juin 2024.

21. Comme initialement prévu (voir rapports [A/70/363](#) et [A/70/363/Corr.1](#) et résolution [70/248 A](#)), certains des emplois affectés au projet resteront nécessaires pendant la période de garantie de 12 mois, jusqu'à la clôture du projet (c'est-à-dire juin 2025), pour mener à bien des tâches telles que la rectification de la liste des réserves, la formation et la remise aux utilisateurs finaux et aux responsables de la maintenance, ou l'établissement des comptes définitifs et la clôture des immobilisations en cours afin de se conformer aux Normes comptables internationales pour le secteur public. En plus de mener ces activités typiques de la période de garantie, l'équipe de gestion du projet accompagnera la réouverture et la remise en service du bâtiment, y compris un nouveau centre d'accueil des visiteurs, et compilera et communiquera les leçons tirées du projet.

22. Les enseignements tirés des projets précédents, notamment dans le cadre des travaux préparatoires, des déménagements, des mises en service et des remises des travaux les plus récents, ont démontré la nécessité de conserver l'équipe de gestion du projet tout au long de ce processus. L'équipe facilitera le transfert des connaissances acquises au cours de la mise en œuvre du projet et aidera à maîtriser les technologies nouvellement installées grâce à des formations spécifiques sur le terrain.

23. Au cours de la période considérée, les six agents de sécurité approuvés par l'Assemblée générale à la section V de sa résolution [71/272 A](#) ont assuré la sécurité du chantier. En raison de la réalisation de travaux supplémentaires sur le mur d'enceinte de la CEA et du raccourcissement de la période d'exécution des principaux travaux de rénovation (22 mois accordés contre 30 mois prévus, l'entrepreneur travaillant les week-ends et la nuit), des services de sécurité supplémentaires sont nécessaires jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet, en juin 2024, ce qui entraîne un surcoût lié aux heures supplémentaires effectuées par le personnel.

24. Le tableau 1 présente les détails de l'occupation des emplois depuis le début du projet, ainsi que la projection de leur occupation jusqu'à l'achèvement du projet.

Tableau 1
Occupation des emplois de temporaire depuis le début du projet

<i>Emplois</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024 (prévision)</i>	<i>2025 (prévision)</i>
Administrateur(trice) du projet (P-5)	Pourvu depuis mars 2016	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu (jusqu'à l'achèvement du projet)
Ingénieur(e) de projet (P-4)	Vacant	Pourvu depuis août 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet	–
Responsable des marchés (P-3)	–	–	–	–	–	Pourvu depuis décembre 2021	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu (jusqu'à l'achèvement du projet)
Ingénieur(e) du génie civil – Superviseur(euse) (AN)	Pourvu depuis septembre 2016	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu (jusqu'à l'achèvement du projet)
Ingénieur(e) en mécanique et électricité – Superviseur(euse) (AN)	Vacant	Pourvu depuis février 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu (jusqu'à l'achèvement du projet)
Surveillant(e) de travaux (AN)	Vacant	Pourvu depuis mars 2017	Vacant depuis octobre 2018	Vacant	Vacant	Pourvu depuis juillet 2021	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu (jusqu'à l'achèvement du projet)
Assistant(e) aux expéditions et à la logistique (AL)	Pourvu depuis août 2016	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant depuis janvier 2021	Vacant	Pourvu	Pourvu jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet	–

<i>Emplois</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024 (prévision)</i>	<i>2025 (prévision)</i>
Assistant(e) aux finances et au budget (AL)	Vacant	Pourvu depuis mars 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant d'août à novembre 2021	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet	–
Assistant(e) administratif(ve) (AL)	Pourvu depuis mars 2016	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu (jusqu'à l'achèvement du projet)
Coordinateur(trice) du projet (P-4) – emploi basé au Siège de l'Organisation des Nations Unies	–	Pourvu ^a	Pourvu ^a	Pourvu ^a	Pourvu ^a	Pourvu ^b	Pourvu ^c	Pourvu ^d	Pourvu jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet	–
Spécialiste des achats (P-3)	Vacant	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	–	–	–	–
Agent(e) responsable de la sécurité (AL)	–	Pourvu depuis août 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu	Pourvu jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet	–
Agent(e) responsable de la sécurité (AL)	–	Pourvu depuis août 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu	Pourvu jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet	–
Agent(e) responsable de la sécurité (AL)	–	Pourvu depuis août 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu	Pourvu jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet	–
Agent(e) responsable de la sécurité (AL)	–	Pourvu depuis septembre 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu	Pourvu jusqu'à l'achèvement	–

Emplois	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prévision)	2025 (prévision)	
Agent(e) responsable de la sécurité (AL)	–	Pourvu depuis octobre 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu	Pourvu	de l'essentiel du projet Pourvu jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet	–
Agent(e) responsable de la sécurité (AL)	–	Pourvu depuis octobre 2017	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant	Pourvu depuis avril 2022	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet	–

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; ONU = Office des Nations Unies à Nairobi.

^a Partage équitable des coûts entre la CEA et la CESAP.

^b Partage équitable des coûts entre la CEA et l'Office des Nations Unies à Nairobi.

^c Les coûts afférents à l'emploi de coordonnateur(trice) du projet (P-4) au Siège ont été partagés à parts égales entre l'Africa Hall de la CEA et le projet de la CESAP pour la mise aux normes parasismiques dans le Pacifique de 2017 à 2020. En 2021 et 2022, les coûts de cet emploi de temporaire ont été partagés à parts égales entre l'Africa Hall de la CEA et le projet de remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Pour 2023 et 2024, les coûts de cet emploi seront à nouveau partagés à parts égales entre l'Africa Hall de la CEA et le projet de mise aux normes parasismiques de la CESAP.

^d La coordonnatrice du projet précédente, basée au Siège de l'Organisation des Nations Unies, a quitté le Service politique de gestion mondiale des biens à la fin de l'année 2022. Au cours de la période de recrutement pour l'emploi, les services du (de la) coordinateur(trice) du projet ont été fournis par le Service de la politique de gestion mondiale des biens dans la limite des ressources existantes.

C. Responsabilité du projet

25. Conformément à la résolution 77/263 A et aux résolutions antérieures de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé au septième audit annuel du projet de rénovation de l'Africa Hall en mars et avril 2023. Le dernier rapport d'audit interne (2023/019, 13 juin 2023) contient les quatre recommandations ci-après, qui ont toutes été acceptées par la CEA et qui sont en cours d'application :

a) La CEA devrait fournir des bilans écrits sur les principaux développements liés au projet et améliorer les mécanismes de contrôle afin de garantir le suivi des mesures arrêtées à l'issue des réunions du Conseil consultatif ;

b) La CEA devrait publier une directive rappelant aux membres du Comité des parties prenantes d'assister régulièrement aux réunions et de donner des informations complètes aux membres du personnel qui les représentent aux réunions du Comité en leur absence ;

c) La CEA devrait prendre des mesures pour renforcer la capacité du personnel du Groupe des achats à gérer les risques liés à la passation des marchés et établir des indicateurs clefs de performance applicables aux différentes étapes de la procédure de passation de marché afin de renforcer l'application du principe de responsabilité ;

d) La CEA devrait examiner les progrès réalisés dans l'exécution du plan de mobilisation des ressources pour le projet de rénovation de l'Africa Hall et prendre des mesures pour le rendre pleinement opérationnel, notamment en prévoyant des stratégies et des outils pour renforcer l'action de sensibilisation du Conseil consultatif.

26. Dans son rapport, le BSCI a confirmé qu'en décembre 2022, toutes les recommandations qu'il avait formulées à l'occasion des audits précédents avaient été appliquées et classées. Il a également confirmé l'exactitude et l'adéquation des mesures de gestion prises par l'équipe de gestion du projet pour maîtriser les délais, la qualité et les coûts.

27. La CEA accorde une grande importance aux audits effectués par le BSCI, qui offrent autant d'occasions au maître d'ouvrage, au responsable du projet et à l'équipe de gestion du projet d'examiner et d'améliorer les procédures d'exécution, conformément aux règlements, règles et directives applicables de l'Organisation.

28. Au cours de la période couverte par le rapport, le Comité des commissaires aux comptes a audité la CEA, y compris le projet de rénovation de l'Africa Hall. Leur rapport final ne contenait que l'observation suivante : « Le Comité a recommandé à l'Administration d'évaluer avec diligence toute stratégie potentielle permettant de recouvrer les pertes et de réduire au minimum les inefficacités. La CEA a accepté la recommandation. En étroite coordination avec le Bureau des affaires juridiques, elle a pris des mesures à l'égard des membres de la coentreprise défaillante, qui a fait faillite en 2019. Les résultats de ces mesures figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général ».

IV. Gestion des risques

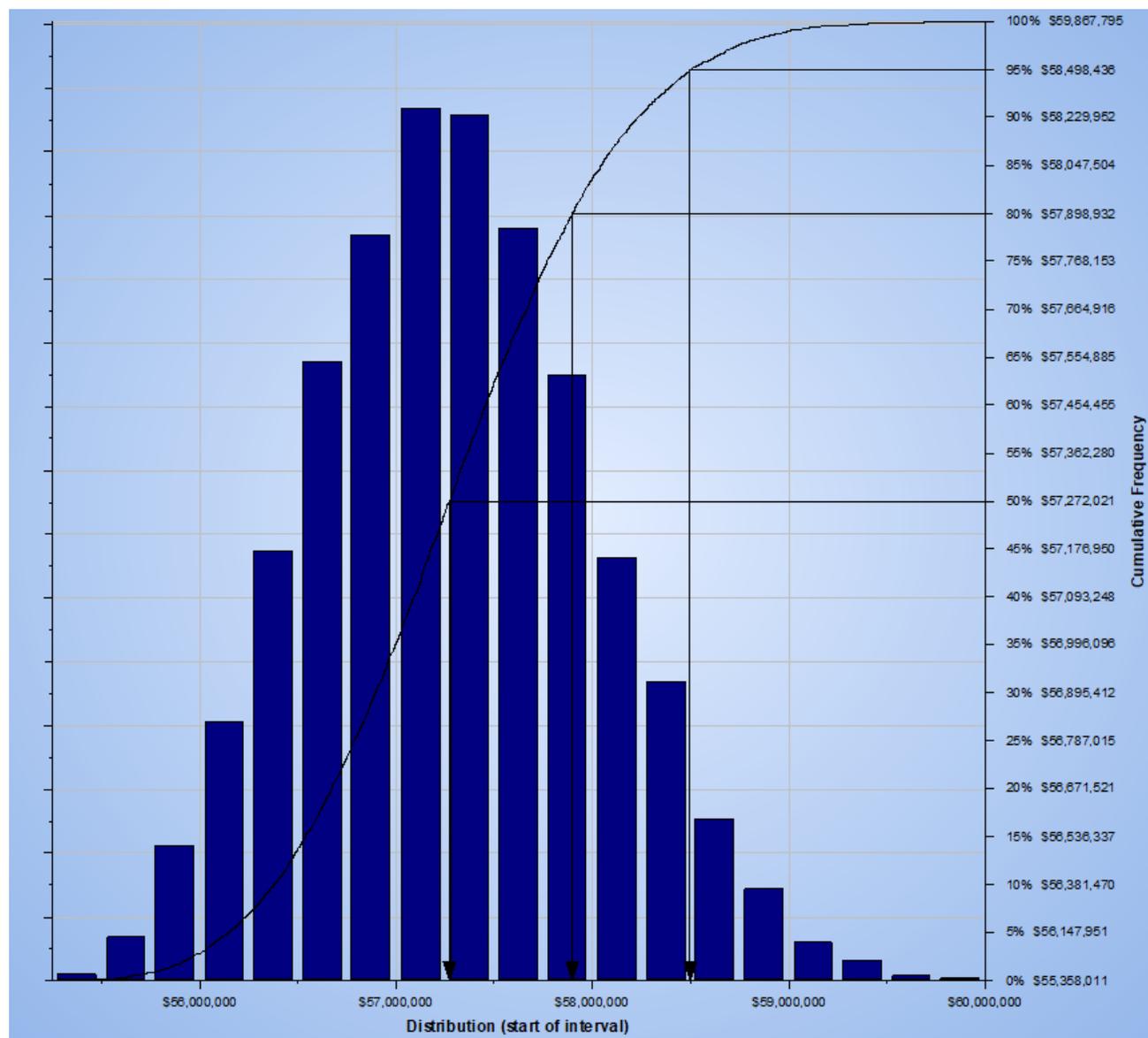
A. Cabinet de conseil indépendant en gestion des risques

29. Le premier atelier consacré à la gestion des risques, tenu en 2017, a été l'occasion de dresser l'inventaire des risques de base et d'éclairer l'analyse à mener

selon la méthode de Monte Carlo. Parmi ses résultats figuraient un document dans lequel était énoncée une stratégie de gestion des risques associés au projet et une première évaluation quantitative (« simulation de Monte Carlo ») des risques associés au projet. Un cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a tenu régulièrement des réunions au nom du Service de la politique de gestion mondiale des biens pour examiner l'inventaire des risques et offrir des orientations à l'équipe de gestion du projet sur la gestion des risques. Au total, 10 rapports d'activité sur les services indépendants de gestion des risques ont été produits, le onzième étant en cours de finalisation, pour apporter un appui continu à la prise de décisions du maître d'ouvrage.

30. En juin 2023, le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a animé le sixième atelier de Monte Carlo pour le projet de rénovation de l'Africa Hall. La simulation de Monte Carlo sert à fournir une évaluation quantitative actualisée du plan des dépenses et de l'inventaire des risques. Elle fournit des informations sur les niveaux de confiance dans la réalisation du projet dans une fourchette de coûts déterminée, y compris la probabilité d'atteindre le point de référence « P80 », retenu comme niveau de confiance souhaitable de l'Organisation pour les grands projets de construction. Elle cerne également les risques les plus importants liés au projet. Une synthèse des résultats de la simulation de Monte Carlo est présentée sous forme d'histogramme des coûts à la figure I et d'un graphique en entonnoir à la figure II.

Figure I
Histogramme des coûts liés aux risques analysés (juillet 2023)

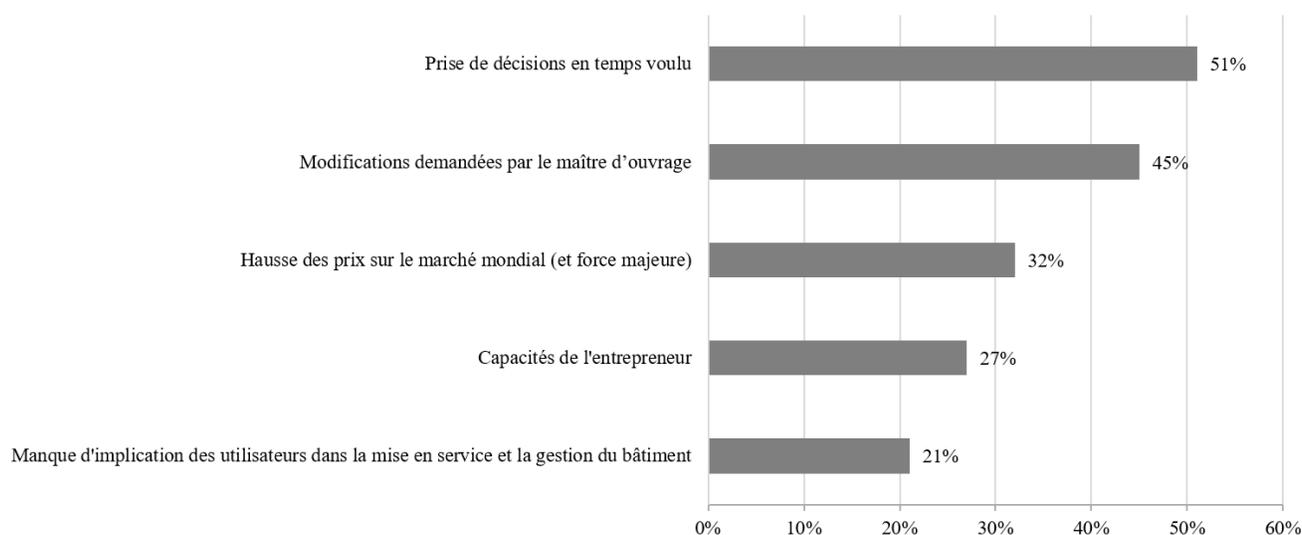


31. La figure I indique que la probabilité de réaliser le projet dans le cadre du budget approuvé de 56,9 millions de dollars est de 32 %. Ce niveau de confiance est inchangé par rapport au dernier rapport d'avancement, mais il est inférieur aux taux obtenus lors des quatre précédentes simulations, à savoir 75 % en 2018, 69 % en 2019, 43 % en 2020 et 49 % en 2021, et au taux cible, à savoir 80 %. Compte tenu de la mise à jour du plan des dépenses et de l'inventaire des risques, la simulation de Monte Carlo donne une fourchette de coûts pour le projet comprise entre 55,4 millions et 59,9 millions de dollars. L'histogramme des coûts montre en outre qu'un budget de 57,9 millions de dollars serait nécessaire pour atteindre le niveau de confiance de 80 % visé par l'Organisation (valeur de P80) en matière de dépenses, soit 1,0 million de dollars de plus que le montant total maximum du projet actuellement approuvé, à savoir 56,9 millions de dollars.

32. Le niveau de confiance actuel (32 %) quant à l'exécution du projet sans dépasser le budget est calculé en fonction du délai fixé pour l'achèvement de l'essentiel des travaux (juin 2024), soit un retard prévu d'un mois par rapport au calendrier précédemment établi dans le septième rapport d'activité. Au total, le projet accuse un retard de 42 mois. Les coûts supplémentaires liés à la prolongation de la période d'exécution du projet, y compris les coûts additionnels liés à l'équipe de gestion du projet, au soutien du projet au Siège et aux services du cabinet de conseil principal sont pris en compte dans le niveau de confiance de 32 %.

33. La simulation de Monte Carlo réalisée en 2023 a également donné lieu à la mise à jour de l'analyse de sensibilité présentée à la figure II, qui met en évidence les cinq risques qui influent le plus sur le coût global du projet. La figure II présente les risques par ordre décroissant.

Figure II
Analyse de sensibilité (juin 2023)



B. Description des cinq principaux risques liés au projet

34. On trouvera ci-après une description détaillée des cinq principaux risques recensés dans l'analyse de sensibilité, ainsi que des explications quant aux mesures d'atténuation prises :

a) **Prise de décisions en temps voulu.** Ce nouveau risque s'est classé au quatrième rang des cinq principaux risques dans le septième rapport d'activité. Il occupe désormais la première place du classement, ce qui reflète le fait que le projet est actuellement en phase de construction et que l'équipe de gestion du projet craint qu'un délai plus long que prévu pour prendre et obtenir les décisions qui s'imposent (ex. : décisions concernant les demandes de modification) n'entraîne des retards coûteux dans le reste de l'exécution du projet. Pour atténuer ce risque, l'équipe de gestion du projet a mis en place des procédures opérationnelles qui garantissent une prise de décision efficace et éclairée en temps voulu, et qui favorisent une progression régulière et constante du projet ;

b) **Modifications demandées par le maître d'ouvrage.** Dans le prolongement des cinq rapports précédents ([A/73/355](#), [A/74/328](#), [A/75/319](#), [A/76/308](#) et [A/77/339](#)), les risques traités ici sont liés aux prescriptions qui peuvent être ajoutées

s'il est nécessaire d'adapter le cahier des charges pendant l'exécution du projet. Les risques liés aux modifications demandées par le maître d'ouvrage occupaient la première place dans le septième rapport d'activité. Ils figurent à présent en deuxième position, car les risques de demandes de modifications (majeures) diminuent à mesure que le projet se rapproche de son achèvement substantiel. Il est toutefois probable que ces risques demeurent parmi les risques les plus élevés jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet. Pour atténuer les effets de coûts et les retards potentiels, l'équipe de gestion du projet collabore étroitement avec les principaux acteurs institutionnels depuis le lancement du projet de rénovation et poursuivra de la sorte jusqu'à ce qu'il soit achevé pour que les avantages attendus soient obtenus, comme prévu, et que les parties prenantes prennent rapidement des mesures pour éviter d'autres retards. En outre, les responsables de la CEA soutiennent l'équipe de gestion du projet et demandent aux parties prenantes d'éviter, dans la mesure du possible, les changements et les variations par rapport aux éléments initialement convenus, en raison des contraintes budgétaires ;

c) **Hausse des prix sur le marché mondial (et force majeure).** Ce risque était également classé en troisième position dans le septième rapport d'activité. Bien que la plupart des contrats du projet aient déjà été attribués sous la forme d'accords forfaitaires et que le risque d'escalade du marché mondial ait été principalement transféré aux entrepreneurs, en raison de l'environnement actuel du marché mondial, caractérisé par une forte inflation et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, il existe toujours le risque qu'un entrepreneur prétende que les prix réels du marché nécessitent des ajustements par rapport aux prix convenus. De plus, si le projet subit des retards supplémentaires, il existe toujours un risque de réclamations de la part des entrepreneurs concernant le prix plus élevé des biens et services qui pourraient devoir être acquis après la date de fin du contrat convenue. Les mesures de prévention des risques consistent notamment à élaborer des plans réalistes pour les appels à la concurrence et l'exécution des contrats, à les appliquer et à agir rapidement, le cas échéant, pour que le calendrier fixé soit respecté. Afin de limiter les retards pendant l'exécution du projet, l'équipe de gestion du projet travaillera en étroite collaboration avec les entrepreneurs, notamment pour déterminer quels sont les articles pour lesquels les délais de livraison sont longs et, de manière plus générale, quelles sont les procédures d'achat qui devraient faire l'objet d'une attention particulière afin que les articles nécessaires soient livrés en temps voulu ;

d) **Capacités de l'entrepreneur.** Ce risque fait son apparition dans le classement des cinq risques principaux. Si, au moment de la rédaction du présent rapport, les entrepreneurs ne présentaient aucun problème, le risque existe qu'ils rencontrent des difficultés financières en raison des taux d'inflation mondiaux et locaux actuellement élevés et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement internationale, qui pourraient s'avérer coûteuses pour les entrepreneurs lors de l'achat ou de l'expédition de biens et de services sur le chantier. Il existe également un risque que les entrepreneurs ne trouvent pas de main-d'œuvre mondiale ou locale qualifiée pour exécuter des volets du projet techniquement complexes, ce qui pourrait entraîner des retards et des coûts supplémentaires dont l'entrepreneur pourrait demander le remboursement en déposant des réclamations. En outre, le projet est hautement complexe et nécessite une coordination importante entre les différents prestataires, ce qui pourrait entraîner des retards et des réclamations. Pour atténuer ce risque, l'équipe de gestion du projet, assistée de consultants, travaillera en étroite collaboration avec les entrepreneurs pour planifier, suivre et contrôler l'exécution du projet, et encouragera la coordination et la coopération entre tous les prestataires afin de faciliter la compréhension des besoins et des contraintes de chacun. Par ailleurs, l'équipe de gestion du projet examinera les demandes de paiement des entrepreneurs

en temps opportun afin de s'assurer que ces derniers restent financièrement solvables tout au long de l'exécution du projet ;

e) **Manque d'implication des utilisateurs dans la mise en service et la gestion du bâtiment.** Ce risque fait son apparition dans le classement des cinq risques principaux. Il s'agit du risque d'un manque d'implication des parties prenantes de la CEA qui deviendront les utilisateurs finaux et les responsables des systèmes et produits issus du projet. Une fois achevé, l'Africa Hall sera un centre de conférence répondant aux normes les plus récentes en matière de systèmes technologiques et informatiques. La CEA disposera ainsi de nouvelles technologies et de nouvelles normes, ce qui nécessitera de nouvelles méthodes d'exploitation et de maintenance des nouveaux systèmes (ex. : technologies audiovisuelles et réseaux). Le personnel de la CEA chargé de l'exploitation et de la maintenance aura besoin d'une formation complète et d'un soutien pour respecter les normes et exploiter et entretenir les systèmes installés dans le bâtiment rénové. Il existe donc un risque que les utilisateurs finaux et les responsables des systèmes rechignent à adopter les nouveaux produits et les nouvelles technologies, ce qui pourrait entraîner des retards et des perturbations dans l'achèvement de l'essentiel du projet. Pour atténuer ce risque, l'équipe de gestion du projet, en collaboration avec les consultants et les contractants, établira et fournira aux futurs utilisateurs finaux et propriétaires de systèmes la documentation technique et les formations nécessaires avant qu'ils ne prennent en charge les produits finaux, et les impliquera, le plus tôt possible, dans la production des systèmes et des produits qu'ils recevront, exploiteront et entretiendront après l'achèvement du projet. En outre, l'équipe de gestion du projet contribuera à définir les fonctions des emplois dont la CEA pourrait avoir besoin à l'avenir, soit en réaffectant des emplois existants, soit en créant de nouveaux. Cette approche d'atterrissage en douceur, que la CEA a l'intention de prolonger au-delà de l'achèvement de l'essentiel du projet, vise à faciliter la familiarisation rapide du personnel d'exploitation et de maintenance actuel de la CEA avec les exigences futures de l'Africa Hall et à éviter un retard dans la remise des produits finaux à la CEA.

35. On trouvera dans le tableau 2 l'évolution des cinq principaux risques liés au projet au cours des cinq dernières années.

Tableau 2
Top 5 des risques liés au projet (2021-2024)

<i>Classement précédent (A/76/308, par. 30)</i>	<i>Classement précédent (A/77/339 par. 31)</i>	<i>Classement actuel (A/77/350, par. 34)</i>
Principaux travaux de rénovation	Modifications demandées par le maître d'ouvrage	Prise de décisions en temps voulu
Risques liés à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)	Hausse des prix sur le marché mondial (et force majeure)	Modifications demandées par le maître d'ouvrage
Différends avec les entreprises et problèmes liés aux prestations	Risques inhérents aux principaux travaux de rénovation	Hausse des prix sur le marché mondial (et force majeure)
Systèmes de conférence et systèmes informatiques	Prise de décisions en temps voulu	Capacités de l'entrepreneur
Modifications demandées par le maître d'ouvrage	Risques liés à la COVID-19	Manque d'implication des utilisateurs dans la mise en service et la gestion du bâtiment

C. Gestion intégrée des risques

36. Épaulée par le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques, l'équipe de gestion du projet a continué de mener des activités de gestion intégrée des risques au niveau local. Ces activités ont notamment consisté à tenir à jour l'inventaire, qui demeure un répertoire évolutif de tous les risques passés et présents, chaque risque étant attribué à un membre du personnel chargé de le surveiller et de prendre des mesures correctrices si nécessaire, conformément au plan d'atténuation arrêté. Par ailleurs, l'équipe de gestion du projet communique régulièrement avec les consultants et les entrepreneurs dans le cadre de leurs activités respectives de gestion continue des risques.

37. La plupart des risques jugés hautement prioritaires restent associés à des impondérables susceptibles de demander des changements par rapport aux éléments initialement convenus.

D. Inventaire des risques

38. L'inventaire des risques fait l'objet d'un suivi et de mises à jour régulières par l'équipe de projet. L'équipe gère actuellement 23 risques actifs, dont 18 menaces et 5 risques potentiels ; 4 risques sont clôturés et n'ont plus lieu d'être. L'inventaire des risques quantifiés et le plan de dépenses servent de base à la simulation de Monte Carlo pour le projet.

V. Progrès accomplis au cours de la période considérée

A. Coopération avec les États Membres et le Gouvernement du pays hôte

39. L'accord signé entre l'Organisation et le Gouvernement éthiopien est toujours en vigueur et continue de faciliter l'importation des biens et services nécessaires au projet. La collaboration avec les autorités locales à l'appui du projet s'est poursuivie de manière positive et efficace.

B. État des contributions volontaires

40. Comme indiqué dans les précédents rapports d'activité, le projet a reçu des contributions de l'Éthiopie en nature et du Mali en espèces, pour un montant de 52 200 dollars.

41. En juillet 2022, des lettres ont été envoyées à 51 ambassades accréditées à Addis-Abeba pour solliciter leur contribution potentielle au projet de rénovation de l'Africa Hall. Compte tenu de l'environnement budgétaire difficile auquel sont confrontés les États Membres en Afrique en raison des effets de la COVID-19 et d'autres problèmes mondiaux, cette initiative n'a donné lieu à aucune contribution pour le moment.

42. Le 14 octobre 2022, la cérémonie de pose de la première pierre du projet a réuni plus de 200 participants, dont des représentants d'ambassades de pays africains situés à Addis-Abeba, de la Commission de l'Union africaine, d'autres missions diplomatiques à Addis-Abeba et d'entités des Nations Unies, ainsi que d'autres bailleurs de fonds potentiels recensés dans le plan de mobilisation des ressources de l'Africa Hall. La CEA a profité de cet événement pour mettre en avant les possibilités de dons et lancer un appel à contributions pour l'Africa Hall. En conséquence, le

Royaume des Pays-Bas s'est officiellement engagé à verser 150 000 euros pour soutenir la rénovation du futur « Salon des délégués », et le Portugal s'est officiellement engagé à verser 100 000 euros pour soutenir la rénovation des vitraux. La CEA travaille actuellement avec les deux parties sur le mémorandum d'accord y afférent. Les quotes-parts des États Membres au projet sont diminuées du montant des contributions volontaires reçues pour couvrir les éléments qui font partie du cahier des charges approuvé du projet.

43. Par la voix de son représentant au Conseil consultatif, l'Italie a réaffirmé son engagement à publier un livre sur la vie et l'œuvre d'Arturo Mezzedimi, l'architecte de l'Africa Hall.

C. Passation des marchés

44. Comme indiqué dans de précédents rapports d'activité et dans le plan des dépenses, la stratégie d'exécution du projet consiste à diviser le programme de travail en cinq volets : a) travaux préparatoires et déménagement ; b) principaux travaux de rénovation ; c) systèmes de conférence et systèmes informatiques ; d) restauration des œuvres d'art ; e) exposition permanente.

45. S'agissant des principaux travaux de rénovation, le marché a été attribué en août 2022, l'entrepreneur a soumis la documentation requise avant la fin du mois d'octobre 2022 et l'ordre d'exécution a été délivré en novembre 2022.

46. Le lot A (équipements de conférence et composantes audiovisuelles) du marché des systèmes de conférence et des systèmes informatiques a été attribué en décembre 2022. L'entrepreneur a rapidement fourni les documents nécessaires et l'ordre d'exécution a été délivré en février 2023.

47. Dans la mesure où les systèmes informatiques et les technologies de conférence évoluent rapidement et où leur conception a été arrêtée il y a plusieurs années, la CEA a décidé de mettre à niveau les systèmes obsolètes. Il a été décidé que les parties prenantes et les utilisateurs de la CEA qui demandent de telles mises à niveau prendront également en charge les coûts supplémentaires pouvant résulter des modifications par rapport aux éléments initialement convenus.

48. Dans le cadre du lot C (équipements de conférence et composantes audiovisuelles), en novembre 2022, le CEA a commandé des composantes pour les systèmes audiovisuels et les systèmes de télédiffusion par l'intermédiaire du contrat prévu pour ces systèmes. Soucieuse de s'aligner sur les normes les plus récentes appliquées à d'autres projets d'investissement en cours, tels que le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, la CEA a demandé que certains éléments du réseau local de télédiffusion soient mis à niveau. Cette demande est en suspens jusqu'à la révision et l'approbation des plans correspondants, sans coût supplémentaire pour l'Organisation des Nations Unies.

49. S'agissant des œuvres d'art, le contrat pour le lot A (restauration des vitraux) a été attribué en septembre 2022 et son exécution se déroule actuellement comme prévu. L'attribution partielle des services définis dans le cadre du lot B (tableaux, tentures et peintures murales) est prévue pour septembre 2023. La CEA a décidé d'acquérir les œuvres d'art secondaires restantes (peintures murales et pièces suspendues) auprès de ressources locales, pour lesquelles des appels d'offres sont en cours.

50. En raison des retards signalés précédemment, la passation des marchés relatifs à l'exposition permanente a été reportée. La documentation technique pour le prochain appel d'offres relatif à l'exposition permanente est en cours de finalisation.

L'appel d'offres est prévu pour octobre 2023, pour une attribution du contrat au début de l'année 2024. Les travaux correspondants seront exécutés parallèlement aux principaux travaux de rénovation et jusqu'à la fin de ceux-ci.

51. La CEA a continué d'administrer le contrat avec le cabinet de conseil principal, en y apportant des modifications mineures pour la fourniture de services supplémentaires.

D. Savoir local, achat de matériaux sur le marché local et enseignements tirés de l'expérience

52. Dans le cadre des efforts visant à accroître l'utilisation des ressources locales, la CEA a décidé de faire appel à des experts locaux pour restaurer certaines œuvres d'art et a engagé un expert en restauration d'œuvres d'art, qui appuie l'équipe de gestion du projet grâce à ses connaissances approfondies du marché local.

53. La rénovation de l'Africa Hall continue de s'appuyer sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques observées au cours du projet, notamment en ce qui concerne l'exécution des premiers travaux et la phase initiale d'exécution des principaux travaux de rénovation.

54. Au cours de l'exécution du projet, la CEA a tiré de précieux enseignements des exercices antérieurs de passation de marchés, des services de construction, des systèmes de conférence, des systèmes informatiques, des services de restauration d'œuvres d'art et des services fournis par divers bureaux d'études. La CEA a consigné les enseignements tirés de l'exécution du projet dans un journal et l'a transmis au Service politique de gestion mondiale des biens, pour qu'il le diffuse ensuite à d'autres grands projets de construction.

E. Services de conseil

55. Comme indiqué dans de précédents rapports d'activité, la CEA continue de recruter des consultants indépendants pour qu'ils mettent leur expertise au service de l'équipe de gestion du projet et assurent des services relevant de domaines dans lesquels celle-ci ne compte pas de spécialistes. La situation actuelle est la suivante :

a) **Programmation de l'exposition.** L'experte réengagée en 2022 a élaboré un plan détaillé des technologies à installer et des moyens à employer pour l'exposition permanente, qui a été présenté au CEA en février 2023. Les parties se sont mises d'accord sur les détails de l'exposition et l'experte finalise actuellement la documentation pour la passation prochaine du marché de l'exposition permanente ;

b) **Restauration des œuvres d'art.** L'expert local a prolongé ses prestations pour la gestion des lots d'œuvres d'art attribués et ce jusqu'à leur réalisation, le lancement des appels d'offres pour les lots restants, l'attribution des marchés et la sélection des candidats potentiels pour les travaux de restauration à réaliser avec des ressources locales.

F. Planification et études techniques

56. La conception de l'exposition permanente de l'Africa Hall est en cours de finalisation par le (la) commissaire, en étroite coordination avec le cabinet-conseil principal et l'équipe de gestion du projet, et avec la participation continue d'autres parties prenantes (Section des publications et de la gestion des conférences et Service de la gestion des connaissances). Une fois les études techniques achevées, la CEA

lancera des procédures de passation de marchés pour plusieurs éléments essentiels, notamment les murs interactifs, les systèmes d'affichage interactif, l'éclairage et les autres équipements permettant au bâtiment d'assurer sa fonction.

57. Les utilisateurs finaux de la CEA reprennent actuellement contact avec d'autres parties prenantes externes susceptibles d'enrichir le contenu de l'exposition permanente, telles que l'Université d'Addis-Abeba et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. La priorité est donnée aux contributions des milieux universitaires et des experts d'Addis-Abeba sur le panafricanisme afin d'obtenir des documents historiques sur ce thème, qui est l'un des trois retenus pour la future exposition permanente. Ces activités sont menées en coordination avec le bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Addis-Abeba et l'Union africaine.

G. Questions diverses

Accessibilité

58. Comme indiqué dans de précédents rapports d'activité, les études techniques relatives à la rénovation de l'Africa Hall respectent tous les principes applicables en matière d'accès équitable. Des membres de l'équipe de gestion du projet font partie des groupes de travail de la CEA sur l'accessibilité et l'inclusion, et les études techniques relatives à la rénovation de l'Africa Hall ont servi de modèle au projet visant à rendre le reste du complexe de la CEA plus accessible et plus inclusif.

Durabilité

59. La CEA mesure la consommation d'eau et d'électricité dans les espaces nouvellement créés par les travaux préparatoires afin d'établir un état de référence d'ici à la fin de 2023. Presque tous les anciens occupants de l'Africa Hall ont regagné les espaces nouvellement créés (après la fermeture due à la COVID-19), et la consommation énergétique est désormais mesurée à intervalles réguliers. Minime dans les zones rénovées, la consommation d'eau n'est pas mesurée. Le Service de la gestion des installations envisage d'installer des compteurs d'eau à cet effet.

Centre des visiteurs

60. La révision du dossier de décision du centre d'accueil des visiteurs de l'Africa Hall comprend plusieurs mises à jour du plan initial, conformément à la recommandation du Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir [A/77/7/Add.16](#), par. 6 à 8) et à la demande formulée par l'Assemblée générale à la section IX de sa résolution [77/263](#), qui prie le Secrétaire général de réexaminer le dossier de décision concernant le centre des visiteurs et de fournir des prévisions de recettes, des justifications et une évaluation des hypothèses utilisées afin d'assurer la viabilité financière future du centre tout en veillant à ce que les tarifs des services offerts au public soient raisonnables et abordables pour un large éventail de groupes de revenus et de segments de la société et à ce que le centre contribue à mieux faire connaître le travail de l'Organisation. Parmi ces mises à jour figurent les suivantes :

- a) une révision des prévisions de fréquentation qui tient compte des effets de la pandémie de COVID-19, avec des estimations selon lesquelles le centre attirera 256 275 visiteurs par an ;
- b) une révision de la grille tarifaire qui rendra le centre plus abordable pour les visiteurs ;

c) une révision du dossier de décision qui prévoit que le centre aura besoin d'un budget de démarrage de 1,15 million de dollars ;

d) une révision du plan de financement qui prévoit que le lancement du centre sera financé au moyen du budget ordinaire, de ressources extrabudgétaires ou de contributions des États Membres.

61. Des explications et des justifications détaillées sur les révisions susmentionnées seront présentées sous forme de documents complémentaires au présent rapport.

H. État d'avancement des travaux de construction

62. Le volet « travaux préparatoires et déménagement » a été achevé en juillet 2022, même si quelques défauts mineurs subsistaient en raison de l'incapacité de l'entrepreneur à y remédier. La CEA a directement collaboré avec les prestataires pour mener à bien ces travaux, notamment en améliorant la documentation relative à l'entretien des nouveaux systèmes, en organisant à plusieurs reprises des formations à l'intention des utilisateurs finaux, en améliorant la signalétique et en corrigeant les défauts mineurs. Les parties finalisent actuellement un décompte indiquant la valeur convenue de tous les travaux effectués conformément au contrat.

63. À la suite de la publication de l'avis d'exécution en novembre 2022, le principal entrepreneur chargé des travaux de rénovation s'est mobilisé et a commencé l'exécution des travaux. Le site a été aménagé et le projet est exécuté conformément aux plans et aux méthodes de gestion convenus. Avec l'aide du cabinet-conseil principal, l'équipe de gestion du projet assure actuellement le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux pour s'assurer de leur conformité. Une plateforme de collaboration en ligne est utilisée pour échanger des informations et consigner des documents.

64. Les travaux de démolition, d'excavation et de démantèlement (avec stockage en bonne et due forme des éléments patrimoniaux) ont été achevés, et les activités de validation des matériaux et de passation des marchés se déroulent comme prévu. Certaines modifications mineures, dues principalement à l'imprévisibilité des conditions du site et aux omissions de conception qui en ont résulté, ont déjà été approuvées.

65. Le (la) restaurateur(trice) des œuvres d'art du lot A a effectué une mission en février 2023 pour démonter le vitrail magistral et le protéger dans un lieu sécurisé sur le site. La mission a été menée à bien et a permis au (à la) restaurateur(trice) de repérer les pièces endommagées et les matériaux nécessaires à la restauration proprement dite. L'entreprise de restauration prévoit de retourner sur le site avant la fin de l'année 2023 pour achever la restauration et réinstaller l'œuvre d'art *in situ* d'ici à juin 2024.

66. La mise en œuvre de l'ensemble des systèmes de conférence, des systèmes informatiques et du réseau a commencé en février 2023, et les articles à long délai de livraison ont été commandés en vue d'atténuer les conséquences des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Le fournisseur, le cabinet-conseil principal, l'équipe de gestion du projet et les utilisateurs finaux examinent ensemble les informations techniques applicables afin de s'assurer que les produits obsolètes sont remplacés par des produits plus récents, que les dessins d'atelier permettent une intégration correcte avec les systèmes existants dans le reste de l'enceinte et que les dernières normes requises sont appliquées.

I. Calendrier du projet

67. La figure III montre l'avancement réel du projet au 31 juillet 2023 et le calendrier actualisé du projet, la fin de l'essentiel des travaux étant actuellement prévue pour la fin juin 2024, soit avec un mois de retard par rapport au précédent rapport d'activité et avec un retard global de 42 mois. Ces retards sont principalement dus à la relance de l'appel d'offres pour le principal lot de travaux de rénovation après que la CEA a résilié le contrat précédent avec la coentreprise dont l'entreprise principale a fait faillite (voir A/76/308, par. 4 et 39).

Figure III
Calendrier d'exécution du projet de rénovation de l'Africa Hall (31 juillet 2023)

Calendrier du projet													
Activités	Début	Fin	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Approbation du projet (A/RES/70/248)			□										
Préparation et conception (phases 1 & 2)													
Évaluation et cahier des charges pour les études techniques													
Étude d'avant-projet													
Cahier des charges pour les études techniques, études d'avant-projet, et élaboration des études techniques													
Mise en place de l'équipe et négociations avec les consultants													
Préconstruction (phase 3)	Juin 2016	Déc. 2022											
Dossier de production et d'appel d'offres	Juin 2016	Sept. 2023											
Appel d'offres	Mars 2017	Nov. 2023											
Construction (phase 4)	Janv. 2018	Juin 2024											
Travaux préparatoires et déménagement	Janv. 2018	Juill. 2021											
Principaux travaux (de rénovation)	Juill. 2022	Mai 2024											
Systèmes de conférence, systèmes informatiques, exposition et œuvres d'art	Sept. 2022	Juin 2024											
Clôture du projet (phase 5)													
Travaux préparatoires et déménagement	Juill. 2021	Juin 2022											
Principaux travaux de rénovation	Juin 2024	Juin 2025											

Légende :

-  Calendrier du projet tel que prévu dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/77/339) – août 2022
-  Calendrier actuel révisé du projet – juillet 2023

Tableau 3
Comparaison des dates des principales activités indiquées dans le précédent rapport d'activité (A/77/339) et dans le présent rapport

Activités	Rapport actuel		A/77/339		Changement	Motifs
	Début	Fin	Début	Fin		
Préconstruction (phase 3)	Juin 2016	Nov. 2023	Juin 2016	Déc. 2022	Retard de 11 mois	Procédures de passation de marchés plus longues que prévu
Dossier de production et d'appel d'offres	Juin 2016	Sept. 2023	Juin 2016	Sept. 2022	Retard de 12 mois	Procédures de passation de marchés plus longues que prévu
Appel d'offres	Mars 2017	Nov. 2023	Mars 2017	Nov. 2022	Retard de 12 mois	Procédures de passation de marchés plus longues que prévu
Construction (phase 4)	Janv. 2018	Mai 2024	Juin 2018	Sept. 2023	Retard de 8 mois	Procédures de passation de marchés plus longues que prévu
Travaux préparatoires et déménagement	Janv. 2018	Juill. 2021	Juin 2018	Juill. 2021	Aucun changement	Sans objet
Principaux travaux (de rénovation)	Août 2022	Mai 2024	Août 2022	Mai 2024	Retard de 1 mois	Retard dans la signature du contrat
Systèmes de conférence, systèmes informatiques, exposition et œuvres d'art	Déc. 2023	Juin 2024	Oct. 2023	Mai 2024	Retard de 1 mois	Concordance avec les travaux principaux
Clôture du projet (phase 5)	Juill. 2021	Juin 2025	Juill. 2021	Mai 2024	Retard de 1 mois	Retard dans les travaux principaux
Travaux préparatoires et déménagement	Juill. 2021	Juill. 2022	Juill. 2021	Juill. 2022	Aucun changement	Sans objet
Principaux travaux de rénovation	Juill. 2024	Juin 2025	Juin 2024	Mai 2025	Retard de 1 mois	Retard dans la signature du contrat

VI. Dépenses et coûts prévus

A. Dépenses effectives et dépenses prévues pour le reste de l'année 2023

68. Dans ses résolutions [71/272 A](#), [72/262 A](#), [73/279 A](#), [74/263](#) et [77/263 A](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 42 785 700 dollars aux fins du projet pour la période 2016-2023, dont : a) 6 976 100 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) ; b) 35 155 900 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; c) 653 700 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024.

69. Au 31 juillet 2023, le montant cumulé des dépenses s'élevait à 18 972 000 dollars et les dépenses prévues pour le reste de l'année 2023 étaient estimées à 16 396 000 dollars, comme indiqué dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4

Dépenses effectives au 31 juillet 2023 et dépenses prévues jusqu'à la fin de 2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour la période 2016-2023	Dépenses cumulées depuis le début du projet jusqu'au 31 juillet 2023	Dépenses prévues du 1 ^{er} août au 31 décembre 2023	Total des dépenses prévues pour 2016-2023	Montant estimatif du solde inutilisé à la fin de 2023
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) - (d)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
1. Coûts de construction	26 963,6	5 617,9	14 745,2	20 363,1	6 600,5
2. Services spécialisés	7 114,4	6 160,5	528,0	6 688,5	425,9
3. Hausse des coûts	473,8	–	–	–	473,8
4. Imprévus	919,8	–	350,0	350,0	569,8
Total partiel (chapitre 33)	35 471,6	11 778,4	15 623,2	27 401,6	8 070,0
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)					
5. Gestion du projet	6 976,1	6 680,8	541,3	7 222,1	(246,0)
Total partiel (chapitre 18)	6 976,1	6 680,8	541,3	7 222,1	(246,0)
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)					
6. Sécurité (agents de sécurité)	653,7	512,8	231,5	744,3	(90,6)
Total partiel (chapitre 34)	653,7	512,8	231,5	744,3	(90,6)
Total	43 101,4	18 972,0	16 396,0	35 368,0	7 733,4
Dont financement par des contributions volontaires	315,7	–	–	–	315,7
Dont financement par l'ouverture de crédits	42 785,7	18 972,0	16 396,0	35 368,0	7 417,7

70. Comme le montre le tableau 4, le solde inutilisé devrait se chiffrer à 7 733 400 dollars au 31 décembre 2023.

B. Ressources nécessaires pour 2024

71. Les ressources nécessaires pour 2024 sont indiquées dans le tableau 5. Le montant total des dépenses prévues pour 2024 s'élève à 21 209 100 dollars, répartis comme suit :

a) un montant de 881 600 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), qui couvrira :

i) le maintien de l'équipe de gestion du projet jusqu'en décembre 2024, comme indiqué dans le tableau 1 (784 200 dollars), et 50 % du coût afférent à l'emploi de temporaire réservé à un(e) coordonnateur(trice) de projet (P-4) basé(e) au Siège jusqu'en juin 2024 (59 800 dollars), financé à parts égales avec le projet de mise aux normes parasismiques de la CESAP ;

ii) les honoraires des consultants indépendants qui fournissent sur demande des connaissances techniques destinées à appuyer l'équipe de gestion du projet (30 000 dollars) ;

iii) les voyages effectués par l'équipe de gestion du projet et par le personnel d'appui du Siège (7 600 dollars) ;

b) un montant de 20 167 200 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), qui couvrira :

i) la réalisation des principaux travaux de rénovation, l'installation des systèmes de conférence et du réseau informatique, la restauration des œuvres d'art et la fourniture des moyens nécessaires à l'exposition permanente (18 137 700 dollars destinés à couvrir tous les lots de travaux jusqu'à l'achèvement de l'essentiel des travaux) ;

ii) les coûts des services spécialisés (1 674 200 dollars), notamment les services du cabinet de conseil principal chargé de boucler les études techniques et d'apporter un appui à l'équipe de gestion du projet dans la supervision des travaux de construction, ainsi que les services du cabinet de conseil en gestion des risques et d'autres services, tels que ceux de consultants extérieurs chargés d'émettre des avis indépendants sur les études techniques ou sur d'autres sujets pour lesquels une évaluation externe est utile ;

iii) une réserve pour imprévus (355 300 dollars) visant à couvrir les risques intrinsèques au cas où ils se matérialiseraient ;

c) un montant de 160 300 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) pour couvrir les services de sécurité assurés par les six agents de sécurité jusqu'à l'achèvement de l'essentiel du projet.

Tableau 5

Ressources nécessaires pour 2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues en 2024</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé à la fin de 2023</i>	<i>Montant net des besoins de financement pour 2024</i>
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
Chapitre 33 : Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien			
1. Coûts de construction	18 137,7	6 600,5	11 537,2
2. Services spécialisés	1 674,2	425,9	1 248,3
3. Hausse des coûts	-	473,8	(473,8)
4. Imprévus	355,3	569,8	(214,5)
Total partiel (chapitre 33)	20 167,2	8 070,0	12 097,2
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)			
5. Gestion du projet	881,6	(246,0)	1 127,6
Total partiel (chapitre 18)	881,6	(246,0)	1 127,6
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)			
6. Sécurité (agents de sécurité)	160,3	(90,6)	250,9
Total partiel (chapitre 34)	160,3	(90,6)	250,9
Total	21 209,1	7 733,4	13 475,7
Dont financement par des contributions volontaires	315,7	315,7	-
Dont financement par l'ouverture de crédits	20 893,4	7 417,7	13 475,7

72. Les dépenses prévues pour 2024, qui s'élèvent à 21 209 100 dollars, seraient en partie financées par les crédits ouverts et les quotes-parts déjà versées les années précédentes par les États Membres, par les crédits dont l'ouverture est demandée dans le présent rapport et par les contributions volontaires reçues et non utilisées. Étant donné que le financement du projet est comptabilisé dans un compte pluriannuel de travaux de construction en cours, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A (sect. IX, par. 27), le solde non utilisé des crédits ouverts, qui devrait s'élever à 7 417 700 dollars au 31 décembre 2023, sera reporté et servira à couvrir en partie les besoins de financement en 2024.

VII. Prochaines étapes

73. Les activités à mener au cours de la prochaine période sont les suivantes :

- a) poursuivre l'exécution du projet jusqu'à son achèvement substantiel ;
- b) lancer l'exécution des contrats restants pour les lots de restauration d'œuvres d'art, dont le lot B (tableaux et tentures), le lot C (tapis) et le lot D (peau de lion et peintures murales pour le lot B) ;
- c) sélectionner des entreprises spécialisées (ou des ressources internes) capables de fournir les services restants à attribuer dans le cadre de l'installation des systèmes informatiques ;
- d) achever la mise en place de l'exposition permanente, y compris les achats et le lancement des services connexes ;
- e) aider la Section des publications et de la gestion des conférences à mettre la dernière main au plan opérationnel du bâtiment de l'Africa Hall, notamment en ce qui concerne le centre des visiteurs et l'exposition permanente.

VIII. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

74. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) prendre note du rapport du Secrétaire général ;
- b) ouvrir un crédit net de 13 475 700 dollars aux fins de l'exécution du projet en 2024, soit 1 127 600 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 12 097 200 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), et 250 900 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme pour 2024, qui sera imputé sur le fonds de réserve.

Annexe I

Plan de dépenses révisé

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total indiqué dans le présent rapport	Total indiqué dans le rapport A/77/339	Changement
Chapitre 33 : Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien													
1. Coûts de construction													
1.1 Travaux de construction	–	–	54,6	354,3	14,7	–	13,5	15 329,5	15 329,5	–	31 096,1	31 073,7	22,4 ^a
1.2 Travaux préparatoires et déménagement	–	–	459,5	1 357,9	129,3	42,6	79,6	–	–	–	2 068,9	2 137,3	(68,4) ^b
1.3 Systèmes de conférence et systèmes informatiques	–	–	–	–	–	–	–	2 300,0	1 600,0	–	3 900,0	3 900,0	–
1.4 Restauration des œuvres d'art	–	–	–	–	–	–	–	227,5	507,2	–	734,7	650,1	84,6 ^c
1.5 Exposition permanente	–	–	–	–	–	–	–	–	701,0	–	701,0	701,0	–
Total partiel (Coûts de construction)	–	–	514,1	1 712,2	144,0	42,6	93,1	17 857,0	18 137,7	–	38 500,7	38 462,1	38,6
2. Services spécialisés													
2.1 Cabinet-conseil principal	1 104,7	1 621,1	960,5	538,3	308,8	303,5	440,0	1 197,8	1 649,9	–	8 124,6	8 124,5	0,1
2.2 Cabinet de gestion des risques	–	–	52,8	–	30,3	20,2	10,1	10,1	16,8	–	140,3	180,7	(40,4) ^d
2.3 Autres services	1,6	10,4	49,6	26,2	–	–	–	2,5	7,5	–	97,8	112,8	(15,0) ^e
Total partiel (Services spécialisés)	1 106,3	1 631,5	1 062,9	564,5	339,1	323,7	450,1	1 210,4	1 674,2	–	8 362,7	8 418,0	(55,3)
3. Hausse des coûts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	473,8	(473,8)^f
4. Imprévus	–	–	–	–	–	–	–	350,0	355,3	–	705,3	1 332,5	(627,2)^g
Total partiel (Hausse des coûts et imprévus)	–	–	–	–	–	–	–	350,0	355,3	–	705,3	1 806,3	(1 101,0)
Total partiel (chapitre 33)	1 106,3	1 631,5	1 577,0	2 276,7	483,1	366,3	543,2	19 417,4	20 167,2	–	47 568,7	48 686,4	(1 117,7)
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)													
5. Gestion du projet													
5.1 Gestion du projet et appui au projet	197,2	862,4	770,1	887,2	839,2	859,1	1 070,3	981,6	784,2	319,3	7 570,6	6 572,8	997,8 ^h
5.2 Coordonnateur(trice) à plein temps basé(e) au Siège	–	14,2	93,5	96,1	99,0	96,4	103,8	60,0	59,8	–	622,8	637,1	(14,3)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total indiqué dans le présent rapport	Total indiqué dans le rapport A/77/339	Changement
5.3 Services de consultants et d'experts	–	5,6	19,5	9,6	–	–	–	60,0	30,0	–	124,7	154,7	(30,0) ⁱ
5.4 Déplacements de l'équipe de gestion du projet	16,5	20,5	37,7	15,6	–	–	–	7,0	7,6	–	104,9	109,9	(5,0)
Total partiel (chapitre 18)	213,7	902,7	920,8	1 008,5	938,2	955,5	1 174,1	1 108,6	881,6	319,3	8 423,0	7 474,5	948,5
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)													
6. Sécurité	–	26,7	104,1	113,7	123,6	(40,1)	93,7	322,6	160,3	–	904,6	735,4	169,2 ^j
Total partiel (chapitre 34)	–	26,7	104,1	113,7	123,6	(40,1)	93,7	322,6	160,3	–	904,6	735,4	169,2
Total	1 32–	2 560,9	2 601,9	3 398,9	1 544,9	1 281,7	1 811,0	20 848,6	21 209,1	319,3	56 896,3	56 896,3	–
Dont financement par des contributions volontaires	–	–	–	–	–	–	–	–	315,7	–	315,7	–	–
Dont financement par l'ouverture de crédits	1 320,0	2 560,9	2 601,9	3 398,9	1 544,9	1 281,7	1 811,0	20 848,6	20 893,4	319,3	56 580,6	–	–

^a Le montant de 22 400 dollars correspond aux ordres de modification de la construction.

^b Le montant de 68 400 dollars correspond à des fonds retenus auprès de l'entrepreneur pour la correction de défauts.

^c Le montant de 84 600 dollars correspond aux dépenses supplémentaires liées aux services de consultants pour la restauration des œuvres d'art.

^d Le montant de 40 400 dollars correspond à une réduction des besoins en raison de l'interruption du contrat avec le cabinet de conseil en gestion des risques.

^e Le montant de 15 000 dollars correspond à la réduction prévue des besoins sur la base des dépenses des années précédentes.

^f Le montant de 473 800 dollars correspond à l'utilisation des fonds au titre de la hausse des coûts, principalement pour couvrir les coûts additionnels liés à l'équipe de gestion du projet.

^g Le montant de 627 200 dollars correspond à l'utilisation de la réserve pour imprévus, principalement pour couvrir les coûts supplémentaires liés à la sécurité et à la gestion du projet.

^h Le montant de 997 800 dollars correspond aux ressources supplémentaires requises pour couvrir la prorogation du mandat de l'équipe de gestion du projet en raison des retards du projet.

ⁱ Le montant de 30 000 dollars correspond à la réduction des besoins en matière de conseil à ce stade du projet.

^j Le montant de 169 200 dollars correspond aux ressources supplémentaires nécessaires pour couvrir les coûts du personnel de sécurité pendant les week-ends et les nuits, du fait de l'allongement du calendrier des travaux de construction.

Annexe II

Évolution des ressources dans les plans de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans les documents A/70/363 et A/70/363/Corr.1</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/71/370</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/72/374</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/73/355</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/74/328</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/75/319</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/76/308</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/77/339</i>	<i>Prévision telle qu'elle figure dans le présent rapport</i>
Chapitre 33 : Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien									
1. Coûts de construction	31 236,0								
1.1 Travaux de construction		22 800,0	23 842,0	27 813,7	28 209,5	28 683,2	28 683,2	31 073,7	31 096,0
1.2 Travaux préparatoires et déménagement		1 850,0	2 050,0	–	2 610,9	2 137,2	2 137,2	2 137,2	2 068,9
1.3 Systèmes de conférence et systèmes informatiques		4 250,0	3 900,0	3 900,0	3 900,0	3 900,0	3 900,0	3 900,0	3 900,0
1.4 Restauration des œuvres d'art		2 336,0	1 651,0	950,0	950,0	990,0	1 691,0	650,0	734,7
1.5 Exposition permanente		–	–	701,0	701,0	701,0	701,0	701,0	701,0
Total partiel (Coûts de construction)	31 236,0	31 236,0	31 443,0	33 364,7	36 371,4	36 411,4	37 112,4	38 461,9	38 500,7
2. Services spécialisés	6 361,4								
2.1 Cabinet-conseil principal		5 849,6	6 117,4	6 401,2	6 408,0	6 700,0	7 767,1	8 124,6	8 124,6
2.2 Cabinet de gestion des risques		400,0	400,0	140,4	140,4	140,4	140,4	180,9	140,3
2.3 Autres services		–	–	152,1	136,6	112,5	99,1	112,8	97,8
Total partiel (Services spécialisés)	6 361,4	6 249,6	6 517,4	6 693,7	6 685,0	6 952,9	8 006,6	8 418,3	8 362,7
3. Hausse des coûts	6 086,9	5 906,4	5 706,4	1 373,8	1 373,8	1 373,8	1 373,8	473,8	–
4. Imprévus	8 736,9	8 598,4	8 173,8	8 271,1	7 332,7	3 495,2	3 127,7	1 332,7	720,0
Total partiel (Hausse des coûts et imprévus)	14 823,8	14 504,8	13 880,2	9 644,9	8 706,5	5 388,8	4 501,5	1 806,3	705,3
Total partiel (chapitre 33)	52 421,5	51 990,4	51 840,6	51 762,9	51 762,9	48 233,4	48 919,5	48 686,7	47 568,7

	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans les documents A/70/363 et A/70/363/Corr.1</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/71/370</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/72/374</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/73/355</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/74/328</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/75/319</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/76/308</i>	<i>Prévision initiale des dépenses telle qu'elle figure dans le document A/77/339</i>	<i>Prévision telle qu'elle figure dans le présent rapport</i>
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)									
5 Gestion du projet	3 874,3								
5.1 Gestion du projet et appui au projet		3 650,6	3 645,7	3 918,3	3 918,3	6 703,3	6 163,9	6 572,7	7 570,6
5.2 Coordonnateur(trice) basé(e) au Siège (partagé(e) avec d'autres projets d'investissement)		312,5	444,2	377,4	377,4	453,3	576,6	636,9	622,8
5.3 Services de consultants et d'experts		258,5	258,5	304,0	304,0	364,7	244,7	154,7	124,7
5.4 Déplacements de l'équipe de gestion du projet		83,5	106,5	117,0	117,0	200,3	110,0	110,0	104,9
Total partiel (chapitre 18)	3 874,3	4 305,1	4 454,9	4 716,7	4 716,7	7 721,6	7 095,2	7 474,3	8 423,0
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)									
6. Sécurité	600,8	600,8	600,8	416,8	416,8	941,3	881,6	735,4	904,6
Total partiel (chapitre 34)	600,8	600,8	600,8	416,8	416,8	545,9	881,6	735,4	904,6

B. Total des dépenses au titre du projet, par catégorie, au 31 juillet 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Coûts de construction (chapitre 33)	5 644,0
Services spécialisés (chapitre 33)	6 134,5
Gestion du projet (chapitre 18)	6 680,6
Sécurité (chapitre 34)	962,5
Total	19 421,6

Annexe IV

Utilisation de la réserve pour hausse des coûts et de la réserve pour imprévus (dépenses et fonds préaffectés)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	A/71/333	A/72/374	A/73/355	A/74/328	A/75/319	A/76/308	A/77/339	Rapport actuel	Total
Réserve pour hausse des coûts approuvée									6 086,9
Prélèvements									
Variation des coûts de construction	(180,5)	(200,0)	(4 332,6)	–	–	–	(900,0)		(5 613,1)
Œuvres d'art et services techniques liés aux équipements de conférence								(473,8)	(473,8)
Total partiel (montants prélevés sur la réserve pour hausse des coûts approuvée)	(180,5)	(200,0)	(4 332,6)	–	–	–	(900,0)		(6 086,9)
Solde disponible pour couvrir l'augmentation des coûts									–
Réserve pour imprévus approuvée									8 736,9
Prélèvements									
1. Variations des coûts de construction	–	(7,0)	(155,9)	(947,2)	(309,5)	–	(2 028,1)	(627,2)	(4 074,9)
2. Variations des coûts des services spécialisés	(138,6)	(267,9)	176,3	8,8	–	(1 052,2)	–		(1 273,6)
3. Variations des coûts de gestion du projet	–	(149,8)	261,7	–	(2 545,0)	166,4	379,3		(1 887,4)
4. Variations des coûts de la sécurité	–	–	(184,8)	–	(463,2)	(1,5)	(146,2)		(795,7)
Total partiel (montants prélevés sur la réserve pour imprévus approuvée)	(138,5)	(424,7)	97,3	(938,4)	(3 317,7)	(887,3)	(1 795,0)	(627,2)	(8 031,6)
Solde disponible de la réserve pour imprévus									705,3